

S.C.I.N.

Procès Verbal du Comité Syndical

**- Séance du 23 mars 2012 à 18 heures 30 -
Salle polyvalente de Dietwiller**

Sur convocation du 16 mars 2012 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 23 mars 2012 à 18 heures 30, dans la salle polyvalente de Dietwiller.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT** (à partir du point n° 2), Daniel **BUX**, Martine **ELGARD**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAEELDER**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**, Philippe **WOLFF**.

Excusés : Monsieur Jean-Pierre **CARD** avec procuration à Monsieur Pierre **LOGEL**, Monsieur Jean-Pierre **FÄH** avec procuration à Monsieur Gérard **THUET**, Monsieur Gérard **LAMY** avec procuration à Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG**, Madame Catherine **MATHIEU-BECHT** avec procuration à Monsieur Philippe **WOLFF**, Monsieur Jean-Claude **NIEDERGANG**, Monsieur Richard **PISZEWSKI** avec procuration à Monsieur Olivier **BECHT**, Madame Christine **PLAS** avec procuration à Monsieur Bernard **THIERY**, Madame Raymonde **RISACHER** avec procuration à Monsieur Michel **RIES**.

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent BENGOLD
- Madame Stéphanie KREBER
- Monsieur Jean-Philippe HERTZOG
- Deux représentants de la presse locale (journaux l'Alsace et Les Dernières Nouvelles d'Alsace)

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les représentants de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Robert RISS, maire de Dietwiller, d'accueillir cette séance du comité syndical.

Après avoir donné lecture des procurations, M. le président informe l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article 133 du code des marchés publics, de tous les marchés de travaux et marchés de service conclus en 2011 par le syndicat de communes de l'île Napoléon. Une liste de ces marchés est distribuée à chaque membre du comité syndical. Cette liste a été publiée, dans son intégralité, sur la plate-forme de dématérialisation (www.achatpublic.com).

Monsieur le président propose ensuite à l'assemblée, qui accepte, d'ajouter un 18^{ème} point à l'ordre du jour, portant sur la modification du tableau des effectifs du syndicat. Après cela, il passe au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 15 février 2012

Le procès-verbal du comité syndical du 15 février 2012 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués. Compte tenu de l'absence de remarque ou d'observation quant à la rédaction de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 15 février 2012.

Point n° 2 : Approbation du compte administratif 2011

Monsieur le président présente à l'assemblée le compte administratif 2011 (cf. document en annexe n° 1) qui s'ordonne comme suit, après intégration des résultats de l'exercice 2010 :

Opérations de l'exercice 2011

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 986 043,72 €	9 007 579,56 €	4 021 535,84 €
Investissement	8 365 061,04 €	15 370 782,05 €	7 005 721,01 €

Résultat d'exécution 2011

	Résultat de clôture 2010	Part affectée à l'investissement en 2011	Résultat 2011	Résultat de clôture 2011
Fonctionnement	7 564 812,75 €	6 925 751,30 €	4 021 535,84 €	4 660 597,29 €
Investissement	-2 251 550,04 €		7 005 721,01 €	4 754 170,97 €
Total	5 313 262,71 €	6 925 751,30 €	11 027 256,85 €	9 414 768,26 €

Les restes à réaliser à la clôture de l'exercice, s'établissent de la façon suivante :

Section d'investissement

Recettes

Chapitre(s)	Article	Intitulé	Montant
16	1641	Emprunts en euros	2 184 134,93 €
13/45		Subventions et participations	2 831 549,60 €
Total des restes à réaliser			5 015 684,53 €

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'études	23 872,16 €
	2042	Subventions d'équipements	68 360,99 €
23	2313	Constructions	1 512,46 €
	2314	Constructions sur sol d'autrui	5 595 405,90 €
	2315	Installations, matériel et outillage technique	36 469,03 €
	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2 184 134,93 €
45	458102	Transformation ancien siège CCIN	435 428,41 €
Total des restes à réaliser			8 345 183,88 €

Tenant compte des différents éléments ci-dessus énoncés, l'exécution du budget 2011 peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	(F)	4 986 043,72 €	9 007 579,56 €	4 021 535,84 €
	(I)	8 365 061,04 €	15 370 782,05 €	7 005 721,01 €
Reports de l'exercice N-1	(F)		639 061,45 €	639 061,45 €
	(I)	2 251 550,04 €		-2 251 550,04 €
Restes à réaliser	(F)			
	(I)	8 345 183,88 €	5 015 684,53 €	-3 329 499,35 €
Résultat cumulé	(F)	4 986 043,72 €	9 646 641,01 €	4 660 597,29 €
	(I)	18 961 794,96 €	20 386 466,58 €	1 424 671,62 €
	Total	23 947 838,68 €	30 033 107,59 €	6 085 268,91 €

- Monsieur Olivier BECHT rejoint la réunion -

Après avoir présenté le compte administratif 2011 et l'état de réalisation des autorisations de programme-crédits de paiement votés en 2011, M. le président cède la présidence de l'assemblée à M. Pierre LOGEL, premier vice-président.

- Monsieur Bernard NOTTER quitte la réunion -

Monsieur Pierre LOGEL soumet le compte administratif au débat et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce propos.

-oOo-

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention – M. Bernard NOTTER), approuve le compte administratif de l'exercice 2011.

Point n° 3 : Approbation du compte de gestion 2011

- Monsieur Bernard NOTTER rejoint la réunion -

Les résultats du compte de gestion établi par le comptable au titre de l'exercice 2011 s'ordonnent à l'identique des résultats issus du compte administratif 2011, après intégration des résultats de clôture de l'exercice 2010 :

Opérations de l'exercice 2011

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 986 043,72 €	9 007 579,56 €	4 021 535,84 €
Investissement	8 365 061,04 €	15 370 782,05 €	7 005 721,01 €

Résultat d'exécution 2011

	Résultat de clôture 2010	Part affectée à l'investissement en 2011	Résultat 2011	Résultat de clôture 2011
Fonctionnement	7 564 812,75 €	6 925 751,30 €	4 021 535,84 €	4 660 597,29 €
Investissement	-2 251 550,04 €		7 005 721,01 €	4 754 170,97 €
Total	5 313 262,71 €	6 925 751,30 €	11 027 256,85 €	9 414 768,26 €

Restes à réaliser 2011

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	8 329 439,70 €	5 015 684,53 €	-3 313 755,17 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par M. le receveur n'appelle ni observation ni réserve ;**
- **Approuve le compte de gestion de l'exercice 2011.**

Point n° 4 : Affectation des résultats 2011

L'une des caractéristiques essentielles de l'application du plan comptable M14 réside dans la procédure d'affectation des résultats. Cette opération ne concerne que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice par le compte administratif ; le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un report pur et simple ne nécessitant pas de délibération spécifique.

Le rapprochement des comptes administratifs et de gestion de l'exercice écoulé fait ressortir à 4 660 597,29 € l'excédent cumulé se dégageant en section de fonctionnement. Monsieur le président propose au comité syndical **d'affecter en totalité cet excédent au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2012.** Il invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2011, telle que ci-dessus proposée.

Point n° 5 : Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2012

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'île Napoléon participe, pour leur compte, au financement des actions mises en œuvre au sein du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin.

Le montant du premier acompte appelé au titre de l'année 2012 s'élève à 103 763,41 €. Les éléments transmis par le syndicat mixte de la brigade verte fixent le montant des contributions, commune par commune, selon le tableau suivant :

Collectivité	2011	2012	Évolution (moyenne)
Baldersheim	7 941,49 €	8 144,45 €	+ 3,73 %
Battenheim	4 382,79 €	4 513,03 €	
Dietwiller	3 878,95 €	3 935,91 €	
Habsheim	14 761,17 €	15 410,97 €	
Rixheim	29 665,30 €	29 534,85 €	
Sausheim	39 405,87 €	42 224,20 €	
Total	100 035,57 €	103 763,41 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655402.

Cette participation est susceptible d'être revalorisée en cours d'année.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement de 103 763,41 € au bénéfice du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, au titre de la participation 2012 ;**
- **Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.**

Point n° 6 : Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2012

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'île Napoléon participe, pour leur compte, au financement des actions mises en œuvre par le service départemental d'incendie et de secours.

Le montant de la participation appelée au titre de l'année 2012 s'élève à 465 676,00 €. Il se répartit commune par commune, selon le tableau suivant :

Collectivité	2011	2012	Évolution
Baldersheim	34 630,00 €	35 426,00 €	+ 2,30 %
Battenheim	18 600,00 €	19 028,00 €	
Dietwiller	17 756,00 €	18 165,00 €	
Habsheim	69 221,00 €	70 813,00 €	
Rixheim	212 348,00 €	217 232,00 €	
Sausheim	102 652,00 €	105 012,00 €	
Total	455 207,00 €	465 676,00 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 6553.

Monsieur le président invite le comité syndical à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement de 465 676,00 € au bénéfice du service départemental d'incendie et de secours, au titre de la participation 2012 ;**
- **Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.**

Point n° 7 : Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2012

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'Île Napoléon participe, pour leur compte, au financement des actions mises en œuvre par le syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban.

Le montant de la participation prévisionnelle appelée au titre de l'année 2012 s'élève à 8 334,06 €. Il se répartit commune par commune, selon le tableau suivant :

Collectivité	2011	2012	Evolution
Baldersheim	2 723,55 €	2 778,02 €	+ 2,00 %
Battenheim	2 723,55 €	2 778,02 €	
Sausheim	2 723,55 €	2 778,02 €	
Total	8 170,65 €	8 334,06 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655404.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement de 8 334,06 € au bénéfice du syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban, au titre de la participation 2012 ;**
- **Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.**

Point n° 8 : Association Les Copains d'Abord – animations jeunesse à Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2012 – signature de la convention d'objectifs

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Considérant l'avantage d'une homogénéisation des services d'animation jeunesse sur les communes de son territoire, le conseil de communauté de la communauté de communes de l'Île Napoléon décidait par délibération du 2 décembre 2009 de prendre la pleine compétence de l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.).

A ce titre, la communauté de communes de l'Île Napoléon a signé une convention d'objectifs avec l'association « Les Copains d'Abord » pour les activités A.L.S.H. relevant précédemment de la commune de Sausheim, et consistant à créer, organiser, gérer et promouvoir des actions de type socio-éducatif et de loisirs au profit des jeunes de 6 à 18 ans.

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2009-337 du 3 décembre 2009 portant modification de ses statuts, le syndicat de communes de l'île napoléon détient depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ». Les activités « atouts loisirs sport, start'in clubs, fête du sport, atout loisirs culture » ainsi que la programmation d'animations pour « Les Copains d'Abord - secteur Sud » (anciennement « La Maison Bleue ») relèvent dès lors, depuis cette date, des attributions du S.C.I.N.

C'est à ce titre que le S.C.I.N. a conclu en 2011, avec l'association « Les Copains d'Abord », une convention d'objectifs pour l'exercice des missions précitées. Celle-ci étant échue au 31 décembre 2011, il y a lieu de la renouveler, pour une durée d'un an, avec effet au 1^{er} janvier 2012. Ce renouvellement sera assorti du versement, par le syndicat de communes, d'une subvention d'un montant de 77 500,00 €.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657409 du budget primitif 2012.

Monsieur le président demande à l'assemblée de se prononcer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention – M. Jean-Pierre BARI) :

- **Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2012 avec l'association « Les Copains d'Abord » au titre des missions « atouts loisirs sport, start'in clubs, fête du sport, atout loisirs culture » ainsi que la programmation d'animations pour « Les Copains d'Abord - secteur Sud » ;**
- **Décide d'attribuer à l'association « Les Copains d'Abord » une subvention d'un montant maximum de 77 500,00 € pour l'année 2012 ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2012 (article 657409) ;**
- **Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, de procéder au mandatement de la subvention précitée.**

Point n° 9 : Association La Passerelle – versement de la subvention d'équilibre 2012 – signature de la convention d'objectifs

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Par délibération du 19 décembre 2007, la communauté de communes de l'île Napoléon confiait à l'association « La Passerelle », par voie de convention d'objectifs, l'organisation de l'accueil petite enfance, du périscolaire et des centres de loisirs et de séjours sur la commune de Rixheim.

Par délibération du 16 décembre 2009, l'assemblée délibérante de la C.C.I.N. précisait, pour l'année 2010, la répartition de ces activités entre la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace agglomération et le syndicat de communes de l'île Napoléon.

En effet, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2009-337 du 3 décembre 2009 portant modification des statuts du syndicat de communes de l'île napoléon, celui-ci détient, depuis le 1^{er} janvier 2010, la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ».

C'est à ce titre que le S.C.I.N. a conclu en 2011, avec l'association « La Passerelle », une convention d'objectifs pour l'exercice des missions « d'accueil de loisirs des mercredis, des petites vacances, grandes vacances, les séjours et les activités en faveur de la jeunesse ». Celle-ci étant échue au 31 décembre 2011, il y a lieu de la renouveler, pour une durée d'un an, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Ce renouvellement sera assorti du versement, par le syndicat de communes, d'une subvention d'un montant de 419 000,00 €.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657406 du budget primitif 2012.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à signer la nouvelle convention d'objectifs 2012 avec l'association « la Passerelle » au titre des missions « accueils de loisirs des mercredis, petites vacances, grandes vacances, séjours et activités en direction de la jeunesse » de la compétence du syndicat de communes de l'île Napoléon ;**
- **Décide d'attribuer à l'association « La Passerelle » une subvention d'un montant de 419 000,00 € pour l'année 2012 ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2012 (article 657406) ;**
- **Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, de procéder au mandatement de la subvention précitée.**

Point n° 10 : Association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim – versement de la subvention d'équilibre 2012 – signature de la convention d'objectifs

Conformément aux termes de l'article 3 de ses statuts, le syndicat de communes de l'île Napoléon apporte son soutien à l'association de gestion des résidences pour personnes âgées de Sausheim, à travers le versement d'une subvention d'équilibre annuelle.

Monsieur le président propose au comité syndical de renouveler ce concours, à hauteur de 75 000,00 €, le versement de la subvention étant subordonné à la signature d'une convention d'objectifs. Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 657403 du budget primitif.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer à l'association de gestion des R.P.A. de Sausheim une subvention d'équilibre de 75 000,00 € pour l'année 2012 ;**

- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2011 (article 657403) ;**
- **Autorise M. le président à signer avec l'association concernée, la convention d'objectifs y afférente ;**
- **Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes et notamment, de procéder au mandatement de la subvention précitée.**

Point n° 11 : Amicale du personnel du S.C.I.N. – versement de la subvention d'équilibre 2012

Par courrier du 17 février 2012, le président de l'amicale du personnel du syndicat de communes de l'île Napoléon a sollicité l'attribution d'une subvention d'équilibre de 16 000,00 € pour l'année 2012.

L'inspection générale de l'administration générale souligne, dans un rapport rendu en 2008, l'importance de l'action sociale, aux côtés des rémunérations, de l'organisation du travail et de la formation, dans la recherche d'une amélioration de la vie des agents au sein des collectivités territoriales par la mise en œuvre d'équipements et de prestations de nature à favoriser l'harmonie entre vie professionnelle et vie personnelle ou familiale.

L'amicale du personnel du S.C.I.N. développe les activités de loisirs propres à ce type de structures, qui participent au rapprochement et à une meilleure connaissance des agents entre eux.

Elle contribue également à mettre en œuvre des prestations d'action sociale rendues obligatoires pour les collectivités territoriales par les articles 70 et 71 de la loi du 19 février 2007. Elle octroie ainsi pour les agents des primes de mariage, de naissance, de départ en retraite, etc. Concernant plus particulièrement les enfants :

- Elle participe financièrement par deux fois aux inscriptions aux activités des centres de loisirs et/ou aux activités sportives, culturelles ;
- Elle organise le repas de Noël ;
- Elle remet à chacun un cadeau.

Pour cette année, les agents et leurs familles se verront en outre proposer, par l'amicale, diverses prestations et animations.

Aussi M. le président propose-t-il à l'assemblée d'accéder à la demande de subvention présentée et d'autoriser M. le président à mandater celle-ci. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif (article 657401). Il demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'attribuer à l'amicale du personnel du S.C.I.N. une subvention annuelle d'équilibre de 16 000,00 € pour l'année 2012 ;**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2012 (article 657401) ;**
- **Charge M. le président de procéder au mandatement de ladite subvention.**

Point n° 12 : Contributions des communes au syndicat pour l'année 2012 – fixation du montant définitif et de la périodicité de versement

Il appartient au comité syndical de fixer chaque année, le montant des contributions de ses communes membres, nécessaires à l'exercice des missions qui lui ont été confiées.

Compte-tenu des différentes compétences transférées au syndicat et du programme des travaux arrêté en étroite concertation avec les communes, les contributions que ces dernières verseront au S.C.I.N. pour l'année 2012 s'établissent comme suit :

Collectivité	Nature des contributions		
	Participation aux frais de fonctionnement	Subvention d'équipement	Contribution totale
Baldersheim	436 900,00 €	525 147,00 €	962 047,00 €
Battenheim	367 000,00 €	448 997,00 €	815 997,00 €
Dietwiller	349 600,00 €	327 999,00 €	677 599,00 €
Habsheim	685 900,00 €	1 384 832,00 €	2 070 732,00 €
Illzach	2 000,00 €	-	2 000,00 €
Rixheim	1 774 500,00 €	1 589 618,00 €	3 364 118,00 €
Sausheim	1 726 900,00 €	1 401 250,00 €	3 128 150,00 €
Total	5 342 800,00 €	5 667 843,00 €	11 020 643,00 €

Les contributions seront appelées mensuellement.

L'appel du mois de mars comprendra également le rattrapage des mois de janvier et février 2012.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le montant et les modalités de versement des contributions dues par les communes membres du syndicat, au titre de l'exercice 2012, tels que détaillés ci-dessus ;**
- **Charge M. le président de procéder au recouvrement de ces contributions, dans les conditions ainsi définies.**

Point n° 13 : Approbation du budget primitif 2012

Débatues lors du comité syndical du 15 février 2012, les orientations budgétaires ont précisé les dispositions du budget primitif du syndicat de communes de l'île Napoléon pour l'année à venir.

Cette troisième année « d'existence » marque la volonté du S.C.I.N. de s'inscrire durablement dans une démarche qualitative au service de ses communes membres, dans les domaines de compétences qui lui ont été transférées et plus particulièrement :

- Au titre des grands travaux de voirie ;
- Dans le domaine des grandes opérations de construction ou de rénovation de bâtiments ;
- Pour les animations en faveur de la jeunesse.

Les prévisions budgétaires traduisent ainsi les attentes exprimées par les communes en matière d'investissements de sécurité (voiries) et d'équipements structurants (bâtiments) ; elles traduisent également la détermination des élus du secteur à poursuivre une politique tournée en direction de la jeunesse, par la mise en œuvre tout au long de l'année, d'actions diverses et variées, qui participent significativement à l'attractivité du territoire.

Arrondies à l'euro près, les grandes masses budgétaires (cf. tableau en annexe n° 3) se résument ainsi, en dépenses de fonctionnement :

011	Charges à caractère général	2 201 170 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Actions jeunesse (prestations L.C.A. et I.A.C.)	1 186 000 €
	- Location et charges siège S.C.I.N.....	193 000 €
	- Entretien de la colline de jeux de Sausheim	56 450 €
	- Entretien de voirie, éclairage public, feux tricolores.....	340 020 €
	- Charges du groupe scolaire d'Île Napoléon	119 950 €
012	Charges de personnel	1 124 100 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Rémunération du personnel affecté au groupe scolaire	222 200 €
65	Autres charges de gestion courante	1 287 800 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Subventions L.C.A. et La Passerelle	557 500 €
	- Contributions aux organismes de regroupement	579 300 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	117 200 €
022	Dépenses imprévues (réserves)	375 000 €
023	Virement à la section d'investissement	4 849 627 €
042	Dotations aux amortissements	380 000 €

En recettes de fonctionnement :

002	Excédent de fonctionnement reporté	4 660 600 €
13	Atténuations de charges	10 000 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	321 500 €
74	Dotations, subventions et participations.....	5 342 800 €
	<i>Dont :</i>	
	- Dotations des communes.....	5 342 800 €

La section de fonctionnement du budget primitif 2012 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 10 334 897 €. Elle est en augmentation d'environ 2 600 000 € par rapport à l'année 2011, en raison de l'accroissement du virement à la section d'investissement (autofinancement) qui passe de 2 081 316 € à 4 849 627 €; les charges de fonctionnement stricto sensu (chapitres 011, 012 et 65) diminuent globalement de 125 000 €.

La section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 26 015 341 €. La ventilation des dépenses d'investissement s'établit comme suit :

16	Emprunts et dettes assimilées (capital)	270 650 €
20	Immobilisations incorporelles	820 000 €
204	Subventions d'équipement versées	250 000 €
21	Immobilisations corporelles	240 000 €
23	Immobilisations en cours	22 223 500 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Travaux de bâtiments	15 498 000 €
	- Travaux de voirie	6 325 500 €
	- Travaux groupe scolaire Ile Napoléon	40 000 €
45	Opérations pour compte de tiers (projets m2A)	435 500 €
020	Dépenses imprévues (réserves)	1 775 691 €

En recettes, cette section se répartit entre :

001	Excédent d'investissement reporté	4 754 171 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	75 000 €
13	Subventions d'investissement reçues	8 988 043 €
16	Emprunts et dettes assimilées	6 240 000 €
45	Opérations pour compte de tiers (projets m2A)	435 500 €
021	Virement de la section de fonctionnement	4 849 627 €
024	Produits des cessions	293 000 €
040	Dotations aux amortissements	380 000 €

Par ailleurs, à la demande de ses communes membres, le S.C.I.N. a élaboré en 2010 un programme de travaux de voiries et de bâtiments, dont certaines opérations sont échelonnées jusqu'en 2013.

Ces opérations concernent :

- L'isolation phonique et thermique de la salle polyvalente de Baldersheim ;
- La réhabilitation du bâtiment de l'ACL de Sausheim ;
- La rénovation de la toiture et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux de Sausheim ;
- Le réaménagement de la rue Wilson à Rixheim ;
- La construction d'une salle de sport à Rixheim ;
- La construction d'un centre technique municipal à Habsheim ;
- La réfection des voiries du lotissement « La Valbonne » à Dietwiller ;
- La construction d'une école maternelle avec périscolaire à Dietwiller.

L'ensemble de ces programmes s'élève à 19 705 000 € TTC, compte tenu des dernières évolutions des projets concernés.

Concernant le financement de ces opérations, le F.C.T.V.A. sera encaissé avec un décalage d'une année à hauteur de 15,482 % sur le montant TTC, le solde étant couvert par l'affectation de fonds propres, de l'emprunt pour les travaux de voirie et des subventions.

Afin de garantir la réalisation de ces opérations, il est proposé de reconduire les autorisations de programmes et crédits de paiement engagées en 2010, en les ajustant au regard des crédits consommés et de l'évolution des projets concernés.

La procédure des autorisations de programmes – crédits de paiement (A.P.-C.P.) permet de n'inscrire au budget que les crédits nécessaires au paiement des travaux d'investissement d'une opération s'échelonnant sur plusieurs années. C'est une procédure dérogatoire au principe d'annualité budgétaire ; il s'agit de dissocier l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel et ainsi de limiter le recours aux reports de crédits.

La situation de ces autorisations de programmes sera présentée chaque année au budget primitif et au compte administratif.

Un échéancier prévisionnel des crédits de paiement est joint en annexe n° 4 ; il est donné à titre indicatif, la répartition annuelle pouvant être modifiée si nécessaire par des virements de crédits, sans dépasser toutefois le montant de l'autorisation de programme et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

- Vu** *le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975 ;*
- Vu** *la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et aux établissements publics administratifs ;*
- Vu** *l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;*
- Vu** *le code général des collectivités territoriales ;*
- Vu** *les articles 50 et 51 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'administration générale de la République, autorisant les communes à gérer les dépenses d'investissement sous la forme d'autorisations de programmes et crédits de paiements (A.P.-C.P.) codifiés aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales ;*
- Vu** *le décret n° 97-175 du 20 février 1997 pris en application des articles 50 et 51 de la loi du 6 février 1992 ;*
- Vu** *l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement codifié à l'article L.2342-2 du code général des collectivités territoriales ;*
- Entendu** *le rapport de M. le président ;*

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le budget primitif 2012 du syndicat de communes de l'île Napoléon, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses :**
 - o à 10 334 879,29 € pour la section de fonctionnement ;
 - o à 26 015 341,26 € pour la section d'investissement.
- **Approuve la création des autorisations de programmes, leur ventilation ainsi que leur échéancier prévisionnel tels que détaillés en annexe n° 4, pour un montant global de 19 705 000,00 € TTC ;**
- **Dit que les crédits de paiement y afférents, mentionnés à titre indicatif, pourront être modifiés si nécessaire par des virements de crédits, sans dépasser toutefois le montant de l'autorisation de programme et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire ;**
- **Dit qu'une situation de ces autorisations de programmes sera présentée chaque année en annexe du compte administratif et du budget primitif ;**
- **Autorise M. le président, conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, à liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de création, l'autorisation de programme ou l'engagement et à solliciter auprès des partenaires financiers les subventions à recevoir.**

Point n° 14 : Baldersheim – construction d'un nouveau club-house pour le football et d'une salle festive et sportive – approbation de principe et lancement de la consultation pour les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée

Par délibération du 22 décembre 2010, le comité syndical approuvait l'engagement d'un diagnostic afférent à la rénovation et la mise en conformité de l'actuel club-house de football à Baldersheim.

Les conclusions de cette étude ont permis de mettre en évidence d'une part, la vétusté prononcée du bâtiment et d'autre part, une non-conformité générale en matière de sécurité incendie, d'accessibilité, etc., nécessitant la réalisation de très importants travaux de réhabilitation.

Aussi, l'opération de construction d'un nouveau bâtiment abritant un club-house pour le football et une salle festive et sportive à Baldersheim, a été retenue pour l'année 2012 au titre du programme pluriannuel des travaux du syndicat de communes de l'île Napoléon.

Dans un souci de bonne gestion, il y a lieu d'engager selon la procédure adaptée une consultation en vue de désigner un prestataire en charge de l'établissement du programme technique détaillé de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2012.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Valide le principe du projet de la construction d'un nouveau club-house pour le football et d'une salle festive et sportive à Baldersheim ;**
- **Autorise M. le président à engager les études de faisabilité/préprogramme et programmation technique détaillée nécessaires à la réalisation de ce projet.**

Point n° 15 : Rixheim – construction d'un complexe sportif dans le quartier d'Ile Napoléon – déclaration sans suite de la procédure d'appel d'offres formalisée – validation du nouvel l'A.P.D. – lancement de la consultation et autorisation de solliciter les subventions

Par délibération du 4 juillet 2011, le comité syndical validait l'estimation prévisionnelle des travaux du futur complexe sportif de Rixheim Ile Napoléon, établie par le cabinet d'architectes Antonelli-Herry (Horbouurg-Wihr), pour un montant total de 4 968 700,00 € HT. Il autorisait par la même M. le président à lancer la consultation d'entreprises par voie de marché à procédure formalisée.

La consignation des prix, effectuée par la commission d'appel d'offres le 8 février 2012, a révélé un dépassement considérable de l'estimation prévisionnelle globale des travaux, de plus de 30 %.

Lors de sa séance du 22 février 2012, ladite commission a décidé de déclarer sans suite cette procédure, et a invité la maîtrise d'œuvre à reprendre gratuitement ses études de conception, conformément à l'article 9.1.1. du C.C.A.P. relatif aux marchés publics de maîtrise d'œuvre de cette opération.

Les prestations arrêtées après concertation avec la commune ont été chiffrées au stade A.P.D. (nouvelle version) à 5 243 110,00 € HT (valeur mars 2012), selon le détail ci-après :

Terrassement – gros-œuvre.....	1 274 367,00 € HT
Charpente.....	344 201,00 € HT
Etanchéité – zinguerie	467 429,00 € HT
Bardage fibres-ciment et métallique	243 491,00 € HT
Menuiseries extérieures aluminium.....	308 848,00 € HT
Brise-soleil orientables extérieurs motorisés	53 438,00 € HT
Menuiseries intérieures bois – agencement.....	354 729,00 € HT
Serrurerie – métallerie	78 025,00 € HT
Portails – clôtures	39 040,00 € HT
Cloisons – doublages.....	138 207,00 € HT
Faux-plafonds	63 173,00 € HT
Chape.....	15 300,00 € HT
Sols souples.....	55 624,00 € HT
Parquet.....	135 077,00 € HT
Carrelage – faïence	92 115,00 € HT
Peintures	71 901,00 € HT
Nettoyage de mise en service	11 590,00 € HT
Ascenseur.....	38 490,00 € HT
Ventilation – désenfumage mécanique.....	255 431,00 € HT
Chauffage.....	376 672,00 € HT
Installation sanitaire.....	203 746,00 € HT
Electricité – courants forts et faibles	284 838,00 € HT

Equipement sportif	53 810,00 € HT
Aménagements extérieurs.....	278 268,00 € HT
Infiltrométrie	5 300,00 € HT
Total.....	5 243 110,00 € HT

La mise en concurrence sera opérée selon les dispositions de la procédure formalisée en appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2012.

En outre, la maîtrise d'ouvrage demande que la maîtrise d'œuvre intègre les observations suivantes :

1. Ramener le taux de tolérance de la phase conception, de 4,00 % à 1,80 % ;
2. Ramener le taux de tolérance de la phase réalisation, de 4,00 % à 2,20 % ;
3. Ramener le taux d'honoraires de maîtrise d'œuvre, de 12,98 % à 12,30 % ;

de sorte que l'enveloppe globale prévisionnelle de l'opération ne soit pas affectée.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, quant à déclaration sans suite de la procédure de mise en concurrence formalisée relative au projet de construction d'un complexe sportif à Rixheim Ile Napoléon ;**
- **Approuve, au stade A.P.D., la nouvelle estimation prévisionnelle des travaux, chiffrée à 5 243 110,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises y relative par voie de marché à procédure formalisée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches qui seraient éventuellement nécessaires, auprès de la région Alsace, du conseil général du Haut-Rhin et du centre national pour le développement du sport (C.N.D.S.) pour l'attribution des subventions dont bénéficie cette opération.**

Point n° 16 : Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation de tarifs pour l'accueil de loisirs et de séjours – année 2012

- M. Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Monsieur Daniel BUX, vice-président, propose à l'assemblée de fixer, tels que détaillés dans le document en annexe, les tarifs des activités qui seront proposées par l'association « Les Copains d'Abord » pour le printemps 2012.

Il est précisé que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3, en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche « extérieurs » qui trouve à s'appliquer.

Le revenu des familles et le nombre d'enfants sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention – M. Jean-Pierre BARI), approuve les tarifs proposés.

Point n° 17 : Rixheim – mise en place d'un service d'accueil de loisirs à Entremont – création d'une commission consultative des services publics locaux – composition et désignation des représentants du comité syndical

- M. Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Pour améliorer l'offre de service aux familles et compléter les places déjà offertes par les structures existantes, l'ex-C.C.I.N. avait décidé la création d'un nouvel équipement comportant une structure multi-accueil, périscolaire et extrascolaire dans le quartier d'Entremont. Cette nouvelle structure, actuellement en cours de construction, ouvrira ses portes fin 2012, début 2013. Elle disposera d'une capacité d'accueil d'environ 40 enfants pour le multi-accueil et d'une capacité de 130 enfants pour le périscolaire.

Il est envisagé de conclure une délégation de service public pour la gestion de cette structure, permettant de confier au gestionnaire des missions multiples qui nécessitent une certaine autonomie impliquant que sa rémunération soit substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service.

Pour la passation de la délégation de service public, m2A – héritière de l'ex-C.C.I.N. – mènera la procédure de désignation d'un délégataire unique pour l'ensemble des temps petite enfance, périscolaire et extrascolaire. Au terme de la procédure, le syndicat de communes de l'île Napoléon se chargera de l'exécution du contrat relatif à l'extrascolaire.

En application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales, ce projet de délégation de service public doit être soumis, pour avis préalable, à la commission consultative des services publics locaux ainsi qu'au comité technique paritaire. Cette commission est constituée dans les formes prescrites par l'article L.1413-1 du code précité. Elle est composée :

- Du président de l'assemblée délibérante, ou de son représentant ;
- Des membres de l'assemblée délibérante, désignés à la représentation proportionnelle ;
- Des représentants d'associations locales ;
- Avec voix consultative et sur invitation du président, de toute personne dont l'audition paraît utile aux travaux de la commission.

Monsieur le président propose au comité syndical de procéder à la création de sa commission consultative des services publics locaux, et de désigner pour y siéger :

- Un délégué de chaque commune membre ;
- Six représentants d'associations locales.

La commission nouvellement constituée, ainsi que le comité technique paritaire, seront saisis du projet de délégation de service public prévu, conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Désigne, pour siéger à la commission consultative des services publics :**
 - o **En qualité de membres issus de l'assemblée délibérante :**
 - **Baldersheim : M. Patrick RIETZ**
 - **Battenheim : M. Georges OTTENWAELDER**
 - **Dietwiller : M. Bernard HELL**
 - **Habsheim : M. Jean-Claude NIEDERGANG**
 - **Illzach : M. Bernard THIERY**
 - **Rixheim : M. Philippe WOLFF**
 - **Sausheim : M. Guy OMEYER**
 - o **En qualité de représentants d'associations locales :**
 - **M. le président de l'association Les Copains d'Abord**
 - **M. le président de la chambre de consommation d'Alsace**
 - **M. le président de l'association générale des familles**
 - **M. le président de l'union départementale de la consommation, du logement et du cadre de vie**
 - **M. le président de l'UFC – Que Choisir**
 - **M. le président de la FNAUT – délégation du Haut-Rhin**
- **Charge M. le président de soumettre le projet de délégation de service public pour la gestion du futur centre d'accueil extrascolaire de Rixheim Entremont à la commission susmentionnée ainsi qu'au comité technique paritaire.**

Point n° 18 : Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2012

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient dès lors, au comité syndical, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des recrutements entrevus pour remplacer certains des agents ayant quitté la collectivité en 2011 et des avancements de carrière prévisibles en cours d'année, il est proposé à l'assemblée de modifier comme suit le tableau des emplois du S.C.I.N. à compter du 1^{er} avril 2012 :

Cadre d'emploi	Grade	Postes (au 1 ^{er} avril 2012)		
		Existants	Créés	Vacants
Emplois fonctionnels				
	DGS	1	0	0
Filière administrative				
Attaché	Attaché	1	0	0
Rédacteur	Rédacteur	1	0	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	0	1	1
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	3	0	0
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Filière technique				
Ingénieur	Ingénieur principal	1	0	0
	Ingénieur	1	0	1
Technicien (1)	Technicien principal de 1 ^{ère} classe (1)	3	0	1
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe (1)	6	0	3
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	0	1	1
	Agent de maîtrise	5	0	1
Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	0	0

(1) Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget primitif 2012. Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification du tableau des effectifs du syndicat, telle que ci-dessus détaillée, avec effet au 1^{er} avril 2012.

Point n° 19 : Divers

Monsieur le président informe l'assemblée que le prochain comité syndical se tiendra mercredi 2 mai 2012 à 18 heures 30, à la mairie de Rixheim Il sera précédé d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Dietwiller, le 23 mars 2012.

Compte administratif 2011

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	2 465 797,66 €	013 Atténuation de charges	9 444,90 €
012 Charges de personnel	1 030 578,21 €	70 Produits de services	348 252,99 €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	1 362 535,22 €	74 Dotations et participations	8 627 569,92 €
		75 Autres produits de gestion courante	13 767,10 €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>4 858 911,09 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>8 999 034,91 €</i>
66 Charges financières	126 854,48 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	278,15 €	77 Produits exceptionnels	8 543,15 €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues			
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>4 986 043,72 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>9 007 578,06 €</i>
023 Virement à la section d'investissement			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	- €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,50 €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>- €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>1,50 €</i>
Total général	4 986 043,72 €	Total général	9 007 579,56 €

Excédent de l'exercice 4 021 535,84 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	59 669,98 €	13 Subventions d'investissement reçues	5 165 896,21 €
204 Subventions d'équipements versées	49 803,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	30 059,89 €	20 Immobilisations incorporelles	- €
23 Immobilisations en cours	7 589 021,88 €	23 Immobilisations en cours	- €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>7 728 554,75 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>6 965 896,21 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	8 165 685,25 €
16 Emprunts et dettes assimilées	258 055,21 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	- €
45 Opérations pour compte de tiers	375 667,80 €	45 Opérations pour compte de tiers	236 418,81 €
020 Dépenses imprévues	- €	27 Recouvrement de prêts	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>8 362 277,76 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>15 368 000,27 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,50 €	021 Virement de la section de fonctionnement	
041 Opérations patrimoniales	2 781,78 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	- €
		041 Opérations patrimoniales	2 781,78 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>2 783,28 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>2 781,78 €</i>
Total général	8 365 061,04 €	Total général	15 370 782,05 €

Excédent de l'exercice 7 005 721,01 €

Projets de voiries et de bâtiments sur le territoire du syndicat de communes de l'Île Napoléon

Etat des autorisations de programme et crédits de paiements

Tableau annexe à la délibération du comité syndical du 23 mars 2012 - point n° 2 de l'ordre du jour

Autorisations de programmes votées en 2011

Dépenses		
Commune	Opération	Montant TTC
Baldersheim	Isolation phonique et thermique de la salle polyvalente	105 000 €
Sausheim	Réhabilitation du bâtiment de l'ACL	1 500 000 €
	Rénovation et mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux	4 100 000 €
Rixheim	Réaménagement de la rue Wilson	1 820 000 €
	Construction d'une salle de sport	5 000 000 €
Habsheim	Construction d'un centre technique municipal	2 500 000 €
Dietwiller	Réfection des voiries du Lotissement La Valbonne	1 200 000 €
	Construction d'une école maternelle et d'un périscolaire	1 650 000 €
Total TTC		17 875 000 €

Crédits de paiement

2011		
Alloué	Consommé	Solde
- €	- €	- €
650 000 €	39 615 €	610 385 €
1 126 500 €	16 210 €	1 110 290 €
1 200 000 €	888 022 €	311 978 €
500 000 €	201 588 €	298 412 €
1 123 500 €	233 384 €	890 116 €
600 000 €	235 263 €	364 737 €
100 000 €	3 100 €	96 900 €
5 300 000 €	1 617 182 €	3 682 818 €

Recettes	
Catégorie	Montant
FCTVA	2 767 408 €
Subventions	<i>Inconnues</i>
Emprunt	3 020 000 €
Fonds propres (maximum)	12 087 593 €
Total TTC	17 875 000 €

2011		
Prévu	Réalisé	Solde
- €	- €	- €
- €	- €	- €
1 800 000 €	1 123 285 €	676 715 €
5 300 000 €	1 617 182 €	3 682 818 €
5 300 000 €	1 617 182 €	3 682 818 €

Budget primitif 2012**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	2 201 170,00 €	013 Atténuation de charges	10 000,00 €
012 Charges de personnel	1 124 100,00 €	70 Produits de services	321 500,00 €
014 Atténuation de produits	- €	73 Impôts et taxes	- €
65 Autres charges de gestion courante	1 287 800,00 €	74 Dotations et participations	5 342 800,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	- €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>4 613 070,00 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>5 674 300,00 €</i>
66 Charges financières	117 200,00 €	76 Produits financiers	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	- €
68 Dotations aux provisions	- €	78 Reprises sur provisions	- €
022 Dépenses imprévues	375 000,00 €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>5 105 270,00 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>5 674 300,00 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	4 849 627,29 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	380 000,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €	043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	- €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>5 229 627,29 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>- €</i>
		002 Excédent de fonctionnement reporté	4 660 597,29 €
Total général	10 334 897,29 €	Total général	10 334 897,29 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	820 000,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	8 988 043,00 €
204 Subventions d'équipements versées	250 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	6 240 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	240 000,00 €	20 Immobilisations incorporelles	
23 Immobilisations en cours	22 223 500,00 €	23 Immobilisations en cours	- €
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>23 533 500,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>15 228 043,00 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves	- €	10 Dotations fonds divers - réserves	75 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	270 650,00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	293 000,00 €
45 Opérations pour compte de tiers	435 500,00 €	45 Opérations pour compte de tiers	435 500,00 €
020 Dépenses imprévues	1 775 691,26 €	27 Recouvrement de prêts	- €
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>26 015 341,26 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>16 031 543,00 €</i>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	4 849 627,29 €
041 Opérations patrimoniales	- €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	380 000,00 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>- €</i>	041 Opérations patrimoniales	- €
001 Déficit d'investissement reporté	- €	001 Excédent d'investissement reporté	4 754 170,97 €
Total général	26 015 341,26 €	Total général	26 015 341,26 €

Projets de voiries et de bâtiments sur le territoire du syndicat de communes de l'île Napoléon

Autorisations de programmes et crédits de paiement

Tableau annexe à la délibération du comité syndical du 23 mars 2012 - point n° 13 de l'ordre du jour

Autorisations de programmes 2012

Dépenses		
Commune	Opération	Montant TTC
Baldersheim	Isolation phonique et thermique de la salle polyvalente	105 000 €
Sausheim	Réhabilitation du bâtiment de l'ACL	2 065 000 €
	Rénovation et mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux	1 040 000 €
Rixheim	Réaménagement de la rue Wilson	1 820 000 €
	Construction d'une salle de sport	7 725 000 €
Habsheim	Construction d'un centre technique municipal	2 500 000 €
Dietwiller	Réfection des voiries du Lotissement La Valbonne	1 800 000 €
	Construction d'une école maternelle et d'un périscolaire	2 650 000 €
Total TTC		19 705 000 €

Recettes	
Catégorie	Montant
FCTVA	1 614 918 €
Subventions	1 800 000 €
Emprunt	3 227 473 €
Fonds propres (maximum)	13 062 609 €
Total TTC	19 705 000 €

Crédits de paiement

Années					
2010		2011		2012	2013/2014
Alloué	Consommé	Alloué	Consommé		
25 000 €	17 480 €	- €	- €	- €	87 520 €
60 000 €	4 365 €	650 000 €	39 615 €	125 000 €	1 896 020 €
100 000 €	1 653 €	1 126 500 €	16 210 €	940 000 €	82 137 €
800 000 €	19 854 €	1 200 000 €	888 022 €	912 124 €	- €
150 000 €	26 662 €	500 000 €	201 588 €	3 000 000 €	4 496 750 €
500 000 €	24 999 €	1 123 500 €	233 384 €	2 241 617 €	- €
400 000 €	- €	600 000 €	235 263 €	1 400 000 €	164 737 €
50 000 €	- €	100 000 €	3 100 €	100 000 €	2 546 900 €
2 085 000 €	95 014 €	5 300 000 €	1 617 182 €	8 718 741 €	9 274 063 €

Années					
2010		2011		2012	2013/2014
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
- €	- €	14 710 €	14 710 €	250 372 €	1 349 835 €
- €	- €	- €	- €	200 000 €	1 600 000 €
- €	- €	1 785 290 €	1 108 575 €	1 954 161 €	164 737 €
2 085 000 €	95 014 €	3 500 000 €	493 897 €	6 314 207 €	6 159 491 €
2 085 000 €	95 014 €	5 300 000 €	1 617 182 €	8 718 741 €	9 274 063 €



Tarifs printemps 2012

Les mercredis découvertes pour les 8-16ans

Du 04 avril au 27 juin, tous les mercredis après-midi, des sorties culturelles, ludiques et sportives : VTT, Via ferrata, randonnée, visite du centre de formation des footballeurs de Sochaux, golf de Hombourg, etc... *Départ de Sausheim et Rixheim.*

Tarifs : tranche 1 : 5€, tranche 2 : 7€, tranche 3 : 9€, extérieur : 12€

Les copains indiens pour les 7-14 ans

Du lundi 23 au vendredi 27 avril, une semaine consacrée aux indiens : tir à la carabine, tir à l'arc, grand jeu, bricolage, trampoline, et surtout deux jours et une nuit à Europapark sous un tipi et barbecue.

Accueil de 8h à 17h à l'école élémentaire du sud. Repas tiré du sac sauf le mercredi soir et jeudi midi.

Tarifs : tranche 1 : 120€, tranche 2 : 130€, tranche 3 : 155€, extérieur : 175€

Séjour VTT dans le valais Suisse pour les 11-17 ans

Du mardi 24 au vendredi 27 avril, VTT et trottinette de descente à travers les merveilleux paysages du Valais Suisse, à Saint Luc et Chandolin. Montée en funiculaire et télésiège. Hébergement en pension complète. Location de VTT comprise, casques et gants fournis. Départ de Sausheim et Rixheim.

Tarifs : tranche 1 : 245€, tranche 2 : 295€, tranche 3 : 345€, extérieur : 420€

Séjour sportif dans le Jura pour les 7-11 ans

Du lundi 30 avril au vendredi 04 mai, un séjour sport et nature au bord du lac de Vouglans : swin golf, tir à l'arc, VTT, escalade avec rappel, badminton, ultimate, tennis de table, course d'orientation. Hébergement en pension complète.

Tarifs : tranche 1 : 215€, tranche 2 : 225€, tranche 3 : 240€, extérieur : 260€

Ecomusée pour les 7-14 ans

Du lundi 30 avril au vendredi 04 mai, deux formules au choix : avec ou sans hébergement. Un retour vers le passé avec de nombreux ateliers : poterie, torchis, charpente et couverture, sculpture sur bois, cuisine, calligraphie, école d'antan, nourrissage des animaux, visite libre du musée. Hébergement en pension complète dans une maison alsacienne typique. Sans hébergement : départ et retour tous les jours de Sausheim et Rixheim.

Tarifs sans hébergement : tranche 1 : 100€, tranche 2 : 110€, tranche 3 : 120€, extérieur : 140€

Tarifs avec hébergement : tranche 1 : 150€, tranche 2 : 170€, tranche 3 : 190€, extérieur : 240€